

MON HABITATION FACE AUX RISQUES D'INONDATION



PFMS

Plan Familial de Mise en Sureté :



PARTIE 1

AVANT TOUT RISQUE D'INONDATION

JE M'INFORME SUR L'EXPOSITION DE MON BIEN AUX RISQUES D'INONDATION



Débordement de cours d'eau

C'est une inondation qui survient généralement après une période de pluies intenses et/ou prolongées. Cette inondation peut être plus ou moins rapide (Cher et affluents)



Ruissellement pluvial

C'est une inondation très rapide et souvent localisée, qui survient à la suite de pluies générées par des orages sur des sols imperméables et/ou déjà saturés d'eau.

BON A SAVOIR :

Afin de connaître votre exposition aux risques d'inondation vous pouvez consulter **le Plan de Prévention des Risques** (PPR inondations) de votre commune ainsi que le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM).

DICRIM



SCAN ME

PPRi



SCAN ME

Accédez au DICRIM et au PPRi de Montluçon, en flashant le QR Code à l'aide de l'appareil photo de votre smartphone.

JE M'INFORME SUR LES MOYENS DE PRÉVISIONS ET D'ALERTE EXISTANTS



Je consulte régulièrement les sites de prévisions

Je consulte régulièrement les prévisions météorologiques pour connaître l'évolution de la situation. Si j'habite à proximité du Cher, je peux également consulter le site internet vigicrues.gouv.fr ou l'application mobile associée.



Je m'informe sur les dispositifs d'alerte existants

Je m'informe auprès de la mairie sur les dispositifs d'alerte existants à l'échelle de la commune (sirènes, automates d'appels, etc.). En cas de risques d'inondation, je peux également consulter les pages des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) de ma commune et je reste attentif à tous signes ou signaux d'alertes extérieurs.

J'ANTICIPE TOUT RISQUE ET JE ME PRÉPARE EN CAS D'INONDATION



Je nettoie et j'entretiens les évacuations d'eaux pluviales

Je m'assure du bon écoulement des eaux pluviales sur ma parcelle et je vérifie que les évacuations sont en capacité de remplir leur rôle, notamment en cas de fortes pluies. **Si je suis riverain d'un fossé, je veille à son état** (je retire les embâcles, j'élague les branches et j'entretien la végétation).



Je mets en sécurité mes biens vulnérables

Si des biens mobiliers, des documents, des objets à forte valeur sentimentale sont vulnérables, je m'assure de les mettre provisoirement ou définitivement à l'abri, je les rehausse ou je les déplace en hauteur.



J'envisage de protéger mon habitation

Si certaines conditions sont réunies, je peux envisager de faire l'acquisition de batardeaux afin de protéger tout ou partie de mon habitation. **En cas de risques d'inondation, j'équipe de ce dispositif, les portes donnant sur l'extérieur ou sur un local spécifique.**

BON A SAVOIR :

Si je protège mon habitation ou certaines pièces de mon habitation à l'aide de batardeaux, je dois m'assurer que :

► **tous les points de passage potentiels de l'eau** (comme les canalisations, les ventilations sur façade, etc.) **soient étanches** et protégés à l'aide de dispositifs obturateurs ou anti-retour.

► **les constructions sur lesquelles vont reposer les dispositifs soient capables de résister à la force de l'eau.**

Quoi qu'il arrive, les batardeaux ne sont pas conseillés pour faire face à des hauteurs d'eau supérieures à 1 m et une durée de submersion supérieure à 48h.

**Je sais me mettre et mettre ma famille en sécurité**

En cas d'inondation, **je peux être dans la nécessité de gagner un refuge** (l'étage de mon habitation par exemple) ou d'évacuer mon logement. **Dans tous les cas, je reste attentif aux consignes de sécurité émises par les autorités et je les respecte.**

BON A SAVOIR :

En cas de risques imminents, il est important de pouvoir disposer d'un **kit d'urgence, regroupant du matériel et des équipements de première nécessité** pour patienter dans votre espace refuge ou en cas d'évacuation.

Pensez également, le moment venu, à emporter votre téléphone et un chargeur, vos papiers d'identité ainsi que, si besoin, votre traitement médical.

Equipements à préparer :

- Une trousse de premiers soins
- Une radio à piles ou sur batterie
- Un gilet jaune et un sifflet
- Une couverture
- Des vêtements de rechange
- Des produits d'hygiène
- Des aliments non périssables
- Une bouteille d'eau par personne
- De quoi s'occuper (jeux, etc.)

PARTIE 2

PENDANT L'INONDATION

J'ADOpte LES BONS COMPORTEMENTS ET JE RESPECTE CERTAINES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



J'adopte quelques réflexes simples



Je m'informe de l'évolution de la situation et j'écoute la radio France Bleu Pays d'Auvergne sur 102.5



Je consulte les sites et/ou les application de Météo France et Vigicrues



Je procède à la coupure des réseaux de gaz, d'électricité et d'eau



Si j'en dispose, j'installe les batardeaux au niveau des ouvertures à protéger



J'obture les points de ventilation, les canalisations (si j'ai envisagé de protéger ma maison)



Je rassemble le matériel de mon Kit d'urgence ou je prends simplement mon Kit d'urgence



Je gagne ma zone refuge, en hauteur



Je n'évacue de mon habitation que sur demande des autorités

BON A SAVOIR :

Selon l'évènement, les lieux d'évacuation peuvent être différents. En cas d'inondation, mouvements de terrain... ou pour certains risques technologiques (rupture de barrage...), le lieu d'évacuation peut être éloigné de mon habitation (gymnase, point haut sur la commune...). Je me renseigne en mairie pour connaître les lieux préalablement définis.



J'évite certains pièges



Je ne m'aventure pas, à pied sur des chemins ou des espaces inondés



Je ne prends pas mon véhicule et je ne m'aventure pas sur les routes inondées



Je ne vais pas récupérer mes enfants à l'école. Ces derniers y sont en sécurité



Je ne téléphone pas, sauf cas d'urgence vitale



Je ne descends pas dans les niveaux enterrés ou semi-enterrés, des caves ou des parkings souterrains

BON A SAVOIR :

A pied ou en voiture, je ne m'aventure pas dans un environnement que je pense connaître car il devient très dangereux une fois inondé. Pour information, une voiture peut être emportée à partir de 30 cm d'eau...

PARTIE 3

APRES L'INONDATION

JE FAIS L'ÉTAT DES LIEUX DU SINISTRE



Je « documente » le sinistre et l'état de mon bien

Une fois que la situation ne présente plus de dangers, je peux réintégrer mon logement. **Avant toute chose, je réalise un bilan des dommages occasionnés par l'inondation et je documente le sinistre.**



Je prends un maximum de photos des biens endommagés



Si je le peux, je filme mon logement à l'aide de mon smartphone



Je note éventuellement la hauteur d'eau atteinte dans mon habitation



Je rassemble, si j'en dispose, les factures des biens ayant subi des dégradations



Je déclare le sinistre auprès de mon assureur et de la mairie

Si l'inondation a causé des dommages, je réalise une déclaration de sinistre auprès de mon assureur. **Je ne jette rien et je ne nettoie pas mon logement en attendant ses consignes.**

BON A SAVOIR :

Votre assureur peut vous indemniser à la condition que votre commune ait été reconnue en état de catastrophe naturelle par un arrêté. L'état de catastrophe naturelle fait normalement suite à une demande de votre Mairie en Préfecture. **Dès que la demande est acceptée, vous avez 10 jours après la publication au Journal Officiel pour déclarer les dommages matériels à votre assureur. Ce dernier doit vous verser les indemnités dans un délai de trois mois à compter de la date de déclaration du sinistre.**



JE NETTOIE MON LOGEMENT



Les étapes du nettoyage



Je m'équipe de protections individuelles, de gants, de bottes, éventuellement d'un masque



Je fais le tri, entre les déchets, entre les biens à conserver et à évacuer



Si j'en dispose, j'utilise une pompe afin d'éliminer l'eau résiduelle, notamment des pièces en sous-sol



Dès que possible, j'aère l'ensemble de l'habitation et/ou je procède à l'assainissement des murs, des cloisons, etc.



Si je dispose d'une fosse septique, je procède à sa vidange



Plus généralement, je procède au nettoyage et la désinfection de mon habitation

BON A SAVOIR :

Avant de rétablir l'électricité et plus généralement, les réseaux, je fais appel à des professionnels afin d'éviter tout risque, par exemple de court-circuit. Avant d'utiliser l'eau ou de la consommer, je m'assure également de l'état des réseaux et de l'absence de pollution en contactant les services associés ou la Mairie.

Services de secours :

- ▶ SAMU..... 15
- ▶ Pompiers 18
- ▶ Numéro unique d'appel d'urgence européen..... 112
- ▶ Gendarmerie/Police..... 17

- ▶ Mairie
- ▶ Préfecture.....
- ▶ Crèche/ Ecole des enfants.....
- ▶ Urgence électricité.....
- ▶ Urgence gaz.....
- ▶ Service des eaux.....
- ▶ Assurance.....
- ▶ Médecin de famille.....
- ▶ Proches à contacter.....
- ▶ Voisin.....

